

Compte-rendu du conseil municipal du 07 mai 2021

Présents : Jean-Paul BUELLET, Sylvaine MARTIN, Martial LOISY, Régine BUET, Cyrille DUPUIT, Catherine PITRE, Benjamin ANDRE, Christophe CHARTIER, Jean-Luc FROMONT, Hervé COLAS, Aurélie BETTEMBOURG, Joëlle TABOULOT, Sylvie TRIPLET, Anne-Lise PUGLIESE.

Excusé : Nicolas RAYBAUD

Secrétaire : Cyrille DUPUIT

Secrétaire adjoint : Benjamin ANDRE

Monsieur le Maire rappelle que les dispositions juridiques régissant l'actuel couvre-feu découlent du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020, dont l'article 4 autorise les sorties pendant les couvre-feux à la fois pour les « déplacements professionnels » et pour répondre à une « convocation administrative ». Cette dérogation est donc évidemment valable pour les élus locaux, mais également pour les personnes non élues dont le rôle est essentiel au bon déroulement de la séance (les personnels administratifs communaux). S'agissant de la publicité des séances, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les journalistes de la presse locale ont été conviés. Ces derniers pourront ainsi justifier leur déplacement car il s'agit d'une obligation professionnelle, tandis que le principe de publicité des débats sera bel et bien respecté.

Monsieur le Maire procède à l'appel et constate l'absence de Nicolas RAYBAUD qui est excusé, aucun pouvoir n'a été établi.

Monsieur le Maire indique qu'une modification et un ajout à l'ordre du jour doivent être opérés :

- Avancer en point 3 au lieu de 7 le point sur l'organisation des élections départementales et régionales
- Ajouter le point suivant : demande d'occupation du domaine public pour l'installation d'une terrasse devant un bar/restaurant de la commune

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare que la séance est ouverte à 20h35.

1/ Compte rendu du Conseil Municipal du 09/04/2021

Monsieur le Maire rappelle que le compte rendu de la séance du 09/04/2021 a été adressé par mail à l'ensemble des élus du conseil municipal dernièrement et qu'en l'absence de remarque particulière faite au secrétariat de mairie, propose que le compte rendu soit adopté. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2/ Présentation des travaux d'agrandissement de la SARL de Montburon (par Alexis PUGLIESE et Jean-Vincent CHAPATON)

La SARL DE MONTBURON, située sur un terrain à Montburon, a obtenu l'arrêté de permis de construire n°PC00111520D0002 le 07/09/2020 pour la construction d'un ensemble de bâtiments comprenant notamment : un bâtiment maternité, un bâtiment d'engraissement avec fosse et un SAS d'expédition. La présentation de cette opération est faite par Alexis PUGLIESE et Jean-Vincent CHAPATON :

- **Création d'un nouvel atelier d'engraissement (2 200 places)**
 - Aujourd'hui environ 3 000 porcs sont élevés en « pension »
 - Demain, l'ensemble de la production se fera sur le site de Confrançon
 - Maîtrise de la qualité de production
 - Réduction du coût de production
 - Diminution du transport des animaux
 - Bâtiment équipé d'un laveur d'air
- **Création d'une nouvelle maternité en case bien-être (96 places)**
 - Aujourd'hui, le bâtiment de maternité est aux normes françaises (truiés bloqués)
 - Demain, elles seront en cases bien-être animal
 - Normes non obligatoires aujourd'hui
 - Volonté d'anticiper les futures normes
 - Volonté d'écouter le consommateur
- **Réfection de la fosse de stockage**
 - Changement de la bâche
 - Pose d'une nouvelle clôture
 - Augmentation des surfaces du plan d'épandage
 - Installation de brasseurs pour une homogénéisation du lisier pour améliorer la qualité de fertilisation des sols

- **Création d'un sas d'expédition**
 - Salle d'attente pour les porcs avant le chargement pour l'abattoir
 - Application d'une norme européenne
- **Rénovation de plusieurs bâtiments existants**
 - Transformation de l'ancienne maternité en post-sevrage
 - Transformation d'un bâtiment d'engraissement en : SAS sanitaire d'entrée, Atelier et Quarantaine
 - Rénovation des post-sevrages existants
 - Changement du système d'alimentation pour le bâtiment de gestante
- **Bio-sécurité**
- Création de 3 zones : Zone publique, Zone de travail et Zone d'élevage
- Clôture entre la zone de travail et la zone d'élevage
- Création d'un sas sanitaire d'entrée

Enfin, Alexis PUGLIESE et Jean-Vincent CHAPATON concluent leur présentation de ce projet en indiquant que les travaux d'un montant de 2,3 millions d'euros seront effectués d'avril 2021 jusqu'au 1^{er} trimestre 2022. Ils concerneront la création d'une surface de 3 381 m² et seront effectués par 9 entreprises différentes et avec l'assistance d'un ingénieur agronome ainsi que d'un technicien CIRHYO (société coopérative agricole). Ils insistent également sur le fait que dans un souci permanent de maîtrise des nuisances notamment olfactives dues notamment à la révision et à l'agrandissement du plan d'épandage, l'exploitation met tout en œuvre pour les minimiser au maximum. Une invitation est lancée aux membres du conseil municipal afin de se rendre sur place avant et après les travaux afin de constater l'ampleur et l'avancée de l'opération.

Monsieur le Maire remercie vivement ces deux intervenants en concluant qu'il s'agit d'un projet important sur la commune qui prend en compte le bien-être animal en s'imposant des conditions supérieures aux normes en vigueur.

3/ Organisation du bureau de vote pour les élections régionales et départementales

(Point initialement prévu en 7/ mais avancé par rapport à l'ordre du jour)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les élections régionales et départementales se tiendront les dimanches 20 et 27 juin prochain. La circulaire ministérielle INTA2110958C du 28/04/2021 précise les modalités d'organisation matérielle et de déroulement de ces élections qui s'inscrivent dans un contexte particulier lié à la crise sanitaire de la COVID-19. Notamment, un point particulier de vigilance est apporté sur la composition du bureau de vote et des opérations de dépouillement le jour des scrutins. En effet, le Conseil scientifique recommande de solliciter en priorité des personnes vaccinées ou immunisées et à défaut de faire réaliser un dépistage dans les 48 heures précédant le scrutin. Compte tenu de la stratégie vaccinale, les personnes âgées de 50 ans et plus seront en mesure, à la date du 1^{er} tour, d'avoir bénéficié à minima d'une 1^{ere} injection d'un vaccin. C'est ainsi dans cette catégorie de personnes que devront en priorité être recherchés les membres du bureau de vote et les fonctionnaires communaux à mobiliser le jour du scrutin. Pour les personnes non encore vaccinées, Monsieur le Maire est invité par la Préfecture à transmettre sans délai aux membres du bureau de vote et aux fonctionnaires une attestation de priorité d'accès à la vaccination. Par ailleurs, une liste sera à adresser à la Préfecture au plus tard le 21/05/2021.

Compte tenu des consignes sanitaires, Monsieur le Maire indique que tout le conseil municipal doit être mobilisé pour l'organisation de ces élections pour les deux jours de scrutin. Aussi, il invite les membres du conseil qui ne seraient pas encore vaccinés à le faire en s'inscrivant sur la liste détenue par le secrétariat de Mairie car des créneaux spécifiques seront réservés par la Préfecture pour les membres des bureaux de vote. Les personnes non vaccinées auront toutefois la possibilité de participer à l'organisation des élections mais devront présenter un test négatif à la covid 19 de moins de 48 heures.

Monsieur le Maire propose que la composition des bureaux de vote et le rôle de chacun soit arrêté lors du conseil municipal de juin.

4/ Désignation des jurés d'assises pour 2022

Monsieur le Maire indique qu'en application des articles 259 et suivants du code de procédure pénale, une liste de jurés à la Cour d'Assises doit être établie annuellement dans le ressort de chaque cour d'assises. Selon le principe prévu par l'article 260 dudit code, la liste annuelle doit comprendre un juré pour 1 300 habitants. Leur répartition est prévue par arrêté préfectoral : pour l'année 2022, l'effectif des jurés pour le département de l'AIN est de 507. Les communes de plus de 1 300 habitants sont appelées à tirer au sort à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par cet arrêté. Les conditions requises pour être juré :

- être de **nationalité française**,
- avoir **au moins 23 ans**,

- savoir lire et écrire le français,
- ne pas se trouver dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité avec les fonctions de jurés.

Pour être dispensé ou excusé : La loi prévoit des cas très restrictifs de dispenses ou d'excuses qui doivent être motivés par la personne tirée au sort dans un courrier auprès du greffe de la cour d'assises :

- si la personne tirée au sort a **plus de 70 ans**
- si la personne tirée au sort n'a **pas sa résidence principale fixée dans le département**
- si la personne tirée au sort invoque un **motif grave** (maladie grave, surdit , enfant gravement malade ou personne   charge avec un lourd handicap...).

Il est rappel  que **l'exercice des fonctions de jur s et de citoyens assesseurs constitue un devoir civique.**

Monsieur le Maire invite 6 conseillers   choisir chacun alternativement un num ro de page et un num ro d'ordre au hasard sur la liste  lectorale, ainsi sont tir s au sort :

- Cyrille DUPUIT
- Michel QUIVET dit DEBOURG
- Karel VAN-THUYNE

5/ D signation d'une nouvelle rue sur la commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un dossier d'am nagement des parcelles de terrain cadastr es AA163, AA237 et AA298, emprises occup es actuellement par l'H tel de Bresse, va  tre d pos  en Mairie. Ces parcelles vont faire l'objet d'un am nagement foncier qui consistera   cr er plusieurs logements dans le b timent existant et   construire plusieurs nouveaux pavillons au Sud du t nement. L'acc s   cet ensemble de logements est pr vu par la RD 1079 (entr e actuelle de l'H tel-Restaurant de Bresse) et desservira ensuite l'int rieur de ce lotissement. Ainsi, Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la d signation d'une voie desservant ces futurs logements serait n cessaire pour plus de commodit s notamment postales.

Monsieur le Maire propose que cette future voie se nomme « Impasse de l'H tel de Bresse » afin de faire perdurer dans les m moires le nom de l' tablissement qui a beaucoup compt  sur la commune. Cette proposition est adopt e   l'unanimit .

6/ Renouvellement de la ligne de tr sorierie de la commune

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune d tient un contrat de ligne de tr sorierie aupr s de la Caisse d'Epargne    ch ance le 04/06/2021 d'un montant de 120 000  au taux fixe de 0,66%. Ainsi, il indique qu'afin de faire face   un besoin de liquidit  ponctuel dans l'ann e, le recours   une ligne de tr sorierie se r v le  tre indispensable pour assurer la continuit  du mandatement des d penses. Aussi, Monsieur le Maire, compl t  dans des propos par Herv  COLAS, propose au conseil municipal de renouveler le contrat de ligne de tr sorierie   compter du 05/06/2021 pour un montant de 120 000  pour une dur e d'un an. Il indique, si le conseil est d'accord, qu'il consulterait plusieurs  tablissements bancaires pour retenir la proposition la meilleure. Cette proposition est adopt e   l'unanimit .

7/ Subvention exceptionnelle au Sou des  coles

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commune a command  aupr s du Sou des Ecoles de Confran on-Curtafond plusieurs plants de v g taux lors de la vente organis e le 24/04/2021 au b n fice des enfants du RPI (Regroupement P dagogique Intercommunal). Conform ment   la d cision de la commission Communication en date du 13/04/2021, ces plants ont  t  remis aux participants de l'op ration « Nettoyons la Nature » qui s' t d roul e le week-end du 27 et 28 mars 2021 sur la commune et qui avait fait parvenir des photos de leurs r coltes. Monsieur le Maire rappelle que la r glementation comptable impose aux collectivit s territoriales de ne pas mandater des factures directement aux associations quand la nature de la prestation ne rel ve pas d'une comp tence de la collectivit . Par ailleurs, la possibilit  de r gler directement au fournisseur des plants n' tant pas possible car le Sou a d j  effectu  un paiement global, la solution consiste   attribuer une subvention du montant de la commande   cette association. Monsieur le Maire indique que la commande s' t  lev e   105,30  et propose que la commune verse une subvention de ce montant   l'association. Cette proposition est adopt e par 13 voix pour et 1 abstention (Anne-Lise PUGLIESE pr f rant s'abstenir de par sa fonction de tr sorierie de cette association).

8/Compte rendu de la commission Communication Information du 13/04/2021

Monsieur le Maire rappelle que la commission Communication Information s' t r unie le 13/04/2021 pour notamment traiter de la pr paration du bulletin d'informations municipales de juin : le r tro-planning, les articles   faire para tre, les  ch ances   respecter, ... et laisse la parole   Jean-Luc FROMONT afin de faire un compte rendu des travaux effectu s. Ce-dernier indique que 3 sujets de travail ont  t  abord s :

- Retour récompenses opération nettoyons la nature
- Bulletin municipal de juin où un rétroplanning a été calé sur la fête patronale, il restera à voir pour la vogue si elle pourra se tenir compte tenu des consignes sanitaires actuelles. Jean-Luc FROMONT rappelle que les demandes aux associations ont été adressées et leurs retours étaient attendus pour le 03/05. Les thèmes du bulletins seront : le budget communal pour 2021, les travaux du cimetière qui débiteront le 01/06, l'élagage des routes communales, le projet de jardins partagés, le pédibus, la cérémonie du 08/05, des échanges croisés sur le parc éolien avec Pauline LUGAGNE (ingénieure qui suit le projet), une présentation des entreprises nouvelles sur la commune, un volet associatif avec plusieurs articles, un article sur l'école, des article sur les incivilités, sur les radars pédagogiques et en informations diverses : le téléphone d'astreinte des élus les week-ends, l'expression de la minorité municipale, la communication numérique sur les supports de la mairie, et enfin une page volante sur les espèces envahissantes.
- Jean-Luc FROMONT indique également la création d'un groupe WhatsApp pour l'ensemble des membres de la commission communication et la création d'une page Facebook « commune de Confrançon ». Au vu de la diversification des moyens de communication mis en œuvre cette année, Nicolas MICHALET fait remarquer qu'il serait utile que la commission se penche sur un cadre relatif à la diffusion de l'information. La prochaine réunion de la commission est fixée au 12/05 pour avancer sur la maquette du bulletin et tendre vers sa finalisation.

8/ BIS demande occupation domaine public

(Point ajouté à l'ordre du jour)

Monsieur le Maire indique que le bar-restaurant de la Place du Logis Neuf a été repris par une habitante de la commune en la personne de Madame Cathy SOCCOJA. Il informe le conseil municipal que cette-dernière a demandé à la commune s'il était possible d'installer sur le domaine public devant son établissement une terrasse qui se composerait de tables, chaises, mange-debout, rôtissoire et stop-trottoir.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2013-05-24-04 du 24/05/2013, la commune a instauré une redevance d'occupation du domaine public pour l'exploitation commerciale de distributeurs automatiques, terrasses, étalages dépendant de commerces permanents à hauteur de 25€ par an et par m² occupés sur le domaine public.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la commune accepte cette demande car il est important que ce commerce ait été repris et qu'il fonctionne. Il indique qu'une convention et un arrêté municipal encadreront cette occupation du domaine public. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

9/ Questions et communications diverses

- Monsieur le Maire indique que durant le mois de mars 2021, deux radars pédagogiques ont été positionnés à deux entrées de la commune : un à proximité de la Mairie (pendant tout le mois), un autre avant l'Ecole (en venant de Curtafond : pendant 15 jours) alterné avec un sur la Route de Loriol en venant du Château (pendant 15 jours). Ces radars affichent la vitesse des véhicules les franchissant mais enregistrent également la vitesse des véhicules qui passent devant dans les 2 sens de circulation.
 - o **S'agissant du radar implanté vers la Mairie** du 2 au 30/03/2021 (placé à 30m de l'entrée d'agglomération) :

17 434 véhicules entrants à Confrançon	
45.03 % inf. ou = 50 km/h	7 850
28.08 % de 51 à 60 Km/h	4 896
19.85 % de 61 à 70 km/h	3 460
6.98 % de 71 à 90 km/h	1 217
0.06 % sup à 90 km/h	11
soit 73.11 % inf. à 60	

16 752 véhicules sortant	
28.66 % inf. ou = 50 km/h	4 801
32.25 % de 51 à 60 km/h	5 402
27.02 % de 61 à 70 km/h	4 526
11.69 % de 71 à 90 km/h	1 958
0.39 % sup à 90 km/h	65
soit 60.91 % inf. à 60	

34 186 véhicules en 27 jours, 1266 / jour en moyenne

Les vitesses maxi en entrant, 104, 104, 99, 95, 94, 94, 94, 92, 92, 92, 91, 90.

Les vitesses maxi en sortant, 113, 108, 108, 107, 105, 103, 103, 103, 103, 103.

- **S'agissant du radar implanté vers l'école** du 2 au 19/03/2021 (Placé à 40 m après l'entrée d'agglomération et à 40 m de la zone 30 km/h) :

7 235 véhicules entrants à Confrançon		7 536 véhicules sortant, direction Curtafond	
56.23 % inf. ou = 50 km/h	4 068	58.59 % inf. ou = 50 km/h	4 415
38.37 % de 51 à 70 km/h	2 776	38.80 % de 51 à 70 km/h	2 924
5.17 % de 71 à 90 km/h	374	2.38 % de 71 à 90 km/h	179
0.23 % sup à 90 km/h	17	0.24 % sup à 90 km/h	18
14 771 véhicules en 17 jours, 668 / jour en moyenne			
Les vitesses maxi en entrant, 104, 102, 101, 127, 118, 117, 115, 112, 109, 101			
Les vitesses maxi en sortant, 137, 129, 129, 127, 118, 117, 115, 112, 109, 101			

- **S'agissant du radar implanté Route de Loriol** du 19 au 30/03/2021 (Placé à 75 m après l'entrée d'agglomération) :

1 475 véhicules entrants à Confrançon		1 526 véhicules sortant, direction château de Loriol	
62.31 % inf. ou = 50 km/h	919	52.49 % inf. ou = 50 km/h	801
34.03 % de 51 à 70 km/h	502	43.18 % de 51 à 70 km/h	659
3.59 % de 71 à 90 km/h	53	4.33 % de 71 à 90 km/h	66
0.07 % sup à 90 km/h	1	0.00 % sup à 90 km/h	0
3 001 véhicules en 11 jours, 273 / jour en moyenne			
Les vitesses maxi en entrant, 100, 87, 86 (2), 84, 82, 81 (3), 80 (3).			
Les vitesses maxi en sortant, 86 (2), 81 (2), 80 (3), 79, 78 (3) ;			

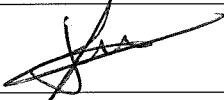
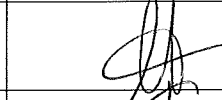


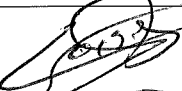

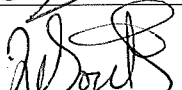






Monsieur le Maire indique que Les vitesses sont légèrement au-dessus des 50 km/h, mais 73% des automobilistes abordent Confrançon à moins de 60 km/h au niveau de la Mairie, 7% seulement y entrent à plus de 70 km/h. Il précise que toutes ces données devront être analysées plus finement pour définir s'il est nécessaire de prévoir des aménagements spécifiques. Enfin, Hervé COLAS signale qu'il serait nécessaire de poser un panneau de rappel de vitesse à 70km/h dans chaque sens, entre la sortie du lotissement des Chênes et le carrefour de Malet, voir éventuellement pour compléter avec un marquage au sol spécifique.

Départ de Catherine PITRE à 22h50.

- Monsieur le Maire aborde l'organisation de la Fête patronale. Il indique que compte tenu du couvre-feu à 23h le feu artificiel est annulé. S'agissant des forains, aujourd'hui les fêtes foraines sont interdites et il est difficile de savoir le jour de la vogue si les consignes sanitaires les permettront. Hervé COLAS indique également que plusieurs pistes sont recherchées pour utilisation de la licence IV de la commune pendant la vogue. Monsieur le Maire propose que le bénéfice de la buvette de la vogue soit attribué au Fleurissement et propose que le SOU des écoles organise le repas. Anne-Lise PUGLIESE indique que le SOU serait partant, cependant plusieurs manifestations étant prévues sur cette période, l'association ne pourra pas s'en charger. Monsieur le Maire indique que de toute façon il est nécessaire d'attendre les consignes de la Préfecture. Enfin, s'il n'est pas possible de faire la vogue, Monsieur le Maire propose éventuellement de la repousser à l'automne en même temps que les Foulées du Logis.
- Monsieur le Maire indique que le dossier contentieux opposant la société CNG IMMO et la Commune contestant la PEPE (Participation pour Equipements Publics Exceptionnels) de 130 000€ a été jugé par la Cour d'Appel. Malheureusement, la commune a été déboutée et est condamnée à verser 2 000€ à la partie adverse. La suite de la procédure va être étudiée avec l'avocate de la commune.
- Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie du 08/05/21 ne sera pas publique conformément aux directives de la Préfecture. Comme indiqué précédemment et comme convenu avec la famille, une gerbe sera déposée sur la tombe de monsieur Emile RIGOLLET.
- Monsieur le Maire propose que le prochain conseil municipal se tienne le 11/06 notamment que les bulletins municipaux soient remis à chaque conseiller pour distribution.

- Joëlle TABOULOT indique qu'il serait nécessaire de réunir le CCAS pour commencer à réfléchir à l'organisation du repas annuel du CCAS qui devrait se tenir en septembre en fonction des consignes sanitaires.
- Hervé COLAS rappelle que le gymnase est de nouveau ouvert pour les mineurs dans un premier temps conformément aux consignes de la Préfecture.
- Martial LOISY demande où en est la réparation du city stade. Monsieur le Maire indique que le devis a été signé pour 720€, la commune attend maintenant l'intervention de la société qui devrait être programmée dès que les conditions climatiques le permettront.
- Monsieur le Maire rappelle que le panneau du Logis Neuf fonctionne mal. Il s'agit d'un problème de carte LED. Un devis a été adressé par l'entreprise situé dans le Sud de la France. Son étude est en cours avec le prestataire qui s'est chargé de le poser lors de la requalification de la traversée du Logis Neuf. L'étude tarifaire demandée au prestataire paraissant élevée, un second devis sera demandé à une entreprise spécialisée et locale afin de trouver une solution moins coûteuse
- Monsieur le Maire indique que le tracteur communal KUBOTA est en panne. Il s'agirait de la pompe à eau. Un devis d'environ 800€ a été réceptionné en Mairie. Son étude est en cours.
- Monsieur le Maire s'excuse qu'il n'y ait pas de chauffage à la salle des fêtes et signale que les nouveaux moteurs de la ventilation sont attendus prochainement. Des retards d'approvisionnement ont été pris en lien avec la crise sanitaire.
- Christophe CHARTIER interroge Monsieur le Maire sur le recrutement d'un nouvel agent technique. Monsieur le Maire indique que 10 candidatures ont été reçues en Mairie et que 5 personnes ont déjà été présélectionnées. Le jury de recrutement est prévu le 10/05, malheureusement 2 personnes ont indiqué ne plus être disponibles. Monsieur le Maire indique que ce recrutement est provisoire et qu'il fera l'objet d'un contrat de 4 voire 6 mois dans l'attente du règlement définitif de la situation de l'agent titulaire du poste. En attendant une situation plus pérenne et afin de décharger un peu l'agent technique en place, Monsieur le Maire indique que la CUMA de Confrançon a été mandatée pour la fauche de la totalité des accotements des voies communales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
Jean Paul BUELLET		Sylvie TRIPLET	
Sylvaine MARTIN		Cyrille DUPUIT	
Martial LOISY		Anne-Lise PUGLIESE	
Joëlle TABOULOT		Benjamin ANDRE	
Hervé COLAS		Nicolas RAYBAUD	Excusé
Régine BUET		Aurélie BETTEMBOURG	
Catherine PITRE		Christophe CHARTIER	
Jean-Luc FROMONT	